

# RÉGLEMENTATION INCENDIE ET CONCEPTION ARCHITECTURALE

ERP - Code du travail - Habitation  
Installations classées

## Code S805

1 jour

Tarifs : 555 € HT  
(repas du midi compris)

Dates :

22 Janvier ou 15 Mai 2008

ou

1<sup>er</sup> Décembre 2008



## OBJECTIFS

- Faciliter la mise en œuvre d'un projet par une meilleure connaissance des compétences des acteurs (Organismes de contrôle, Services ADS des DDE, Commissions de sécurité).
- Intégrer les paramètres de la sécurité incendie dès la conception d'un projet jusqu'à la réception des travaux.
- Maîtriser les relations avec les acteurs de la sécurité incendie.
- Appliquer la réglementation en fonction des types de bâtiments et d'activités : Code de l'Urbanisme, Code du Travail, Code de la Construction et de l'Habitation, ...
- Optimiser les coûts de la prévention incendie : Ingéniering incendie, dérogations avec mesures compensatoires.

## PERSONNES CONCERNÉES

- Architectes, Ingénieurs et techniciens des cabinets d'architecture, des bureaux d'études, des organismes de contrôle agréés, de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre.

## PÉDAGOGIE

- Alternance d'apports réglementaires et techniques, d'exercices pratiques sur des cas concrets.
- Entraînement à une démarche d'analyse systématique.



Tél. : 01 30 85 24 90 / 01 30 85 24 09  
Fax : 01 30 85 24 87

## PROGRAMME

### L'incendie : Statistiques, conséquences, étude de faits réels

- Principes généraux de la prévention incendie.
- Comportement au feu des matériaux.

### Panorama des textes réglementaires

- Etablissements recevant du public (ERP).
- Immeubles de Grande Hauteur (IGH).
- Habitations.
- Code du Travail.
- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- Règles APSAD.

### Les acteurs de la prévention

- Bureaux d'études, Organismes de contrôle agréés, les différents Corps de métier.
- Services instructeurs : DDE, SDIS, Commissions de sécurité.
- Commission de sécurité, organisation et fonctionnement.
- Rôle du maire, pouvoir de police spéciale des ERP et des IGH, dossiers d'urbanisme.
- Personnes ressources.

### Responsabilités des acteurs

- Articulation des textes réglementaires.
- Responsabilité et obligations du Maître d'Ouvrage, des Constructeurs, Installateurs, Aménageurs et exploitants.
- Sanctions administratives, pénales et cas concrets de jurisprudence.
- Gestion des avis défavorables des commissions de sécurité.

### Obligation de dépôts de dossiers

- La réforme des autorisations d'urbanisme.
- Procédures et constitution des dossiers : PC, déclaration préalable, ... :
  - constitution des dossiers (Plans, notices de sécurité, schémas des installations techniques),
  - modèles de notice de sécurité.
- Règles élémentaires à respecter
  - dès la conception d'un projet : Implantation, isolement vis-à-vis des tiers, accessibilité des bâtiments, façades accessibles, conception de la distribution intérieure, système de sécurité incendie, défense extérieure contre l'incendie,
  - pendant la construction,
  - à la réception des travaux.

### Réglementation incendie et Concept architectural

- Les dérogations et les mesures compensatoires : Solutions techniques et économiques.
- L'ingénierie incendie : Stabilité au feu des structures, désenfumage :
  - du prescriptif pur à une approche par objectifs,
  - respect de l'esprit des textes et des objectifs de sécurité à atteindre,
  - arrêté du 5 août 2002, visant les entrepôts de matières combustibles,
  - arrêté du 22 mars 2004, relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages,
  - I.T. N° 246 relatif au désenfumage.

### Maîtrise des difficultés : pièges à éviter

- Difficultés rencontrées par les corps de métiers sur le terrain.
- Relationnel entre les différents acteurs de la Prévention.
- Attentes du Bureau Prévention des SDIS : Echanges en amont.
- Attentes des architectes, leur représentation en commission centrale de sécurité.
- Evolution des textes réglementaires.